



Direction de la
séance

Projet de loi

Projet de loi de finances pour 2026

(1ère lecture)

N° II-1587

SECONDE PARTIE

4 décembre 2025

**MISSION ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ
DURABLES**

(n° 138 , 139 , 140, 143)

AMENDEMENT

C	Favorable
G	Défavorable
Adopté	

présenté par

M. CORBISEZ, Mme VARAILLAS, M. BASQUIN

et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky

Article 49 (crédits de la mission)

(État B)

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	220 000 000		220 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		220 000 000		220 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'éologie, du développement et de la mobilité durables				
dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection				
dont titre 2				
Écologie – mise en extinction du plan de relance				
TOTAL	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0			0

Objet

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE-K présentent cet amendement adopté à l'Assemblée nationale, qui vise à renforcer de manière significative les moyens consacrés à la prévention des risques naturels majeurs.

La France connaît désormais une succession quasi continue de catastrophes : inondations, submersions, sécheresses, feux, vents cycloniques. Depuis 1982, leur coût cumulé dépasse 61 milliards d'euros selon la Caisse centrale de réassurance, et les montants explosent avec le dérèglement climatique.

Face à cette réalité, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs — le fonds Barnier — devrait être un outil stratégique pour protéger les populations. Pourtant, les 300 millions d'euros prévus dans le PLF 2026

sont très loin de couvrir les besoins : travaux de protection, consolidation des digues, réduction de la vulnérabilité des bâtiments, mises aux normes parasismiques... Sur le terrain, de nombreux projets restent bloqués faute de crédits suffisants.

Cet amendement propose donc d'abonder de 220 millions d'euros supplémentaires le programme 181, conformément aux analyses de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), qui estime nécessaire de porter l'effort global à plus de 500 millions d'euros dès 2026 pour répondre à la multiplication des catastrophes climatiques.

Prévenir coûte toujours moins cher que réparer. Ne pas agir, c'est exposer davantage les territoires les plus fragiles et accroître des dépenses futures qui seront bien supérieures aux investissements nécessaires aujourd'hui.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, l'amendement abonde de 220 M€ en AE et CP l'action 14 « Fonds de prévention des risques naturels majeurs » du programme 181 et prélève ces 220 M€ sur l'action 01 « Soutien à l'injection de biométhane » du programme 345.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE-K demandent naturellement au Gouvernement de lever le gage, afin de ne pas affaiblir les politiques de transition énergétique.